



Actualisé la 03/07/20 :

Le Président du SNAM (Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne) vient de nous informer de la fin de la limitation à 10 personnes pour les activités de pleine nature, sur les départements en 'zone verte'..

Décret n° 2020-759 du 21 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Voici, ci-après, l'hyperlien vers le décret d'application :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042020786&categorieLien=id>

INFO COVID 19 : informations concernant les dispositifs sanitaires préconisés.

Ces dispositifs ont été travaillés par les hébergeurs et le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne, dans le but de votre sérénité, de profiter de vos vacances dans un esprit de responsabilité publique.

A VOTRE ARRIVÉE

Ne soyez pas offusqués si nous ne vous serrons pas la main, nous sommes heureux de vous recevoir ! Un bonjour pourra être remplacé par un sourire.

PENDANT VOTRE SEJOUR

Question encadrement, l'accompagnateur met tout en oeuvre afin de respecter le protocole sanitaire proposé par le Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne et les recommandations gouvernementales en vigueur.

Dans la montagne, en plein air, la distance de 1m. sera respectée facilement.

VOTRE HÉBERGEMENT

Même si la réservation pour un groupe vaut acceptation de promiscuité au sein de ce groupe, des mesures de distanciation sont appliquées.

Les hébergeurs partenaires ont mis en place des mesures sanitaires répondant à la législation en vigueur. Lors de son accueil, le gardien pourra vous expliquer le fonctionnement et les démarches à suivre, ainsi que son protocole d'hygiène. Vous avez à télécharger [la charte sanitaire](#) et la donner au gardien du refuge à votre arrivée.

Les Accompagnateurs de DÉTOURS en Montagne
58 rue du jeu de paume, 05400 LA ROCHE DES ARNAUDS
Courriel : detours.montagne@orange.fr
Tel : 04 92 57 87 16 / 06 84 79 04 84
Internet : <http://www.sejours-randonnee-montagne.com>



Les repas en refuges (Clarée en Août, Viso en septembre) :

- Nous vous demanderons d'être respectueux et de vous laver les mains au savon le plus régulièrement possible, et avant de passer à table.
- En cuisine, les procédures de nettoyage quotidien et de préparation des repas sont renforcées et respectent les mesures en vigueur
- Les repas sont servis à table, le personnel fera le maximum pour répartir les groupes sur des tables différentes et respecter la distance de 1 m entre chaque convive.
- Nos valeurs nous poussent à utiliser les contenants réutilisables, nous continuerons donc à vous fournir 1 boîte réutilisable pour la salade. Le pique-nique est préparé en sac individuel et remis à chacun.

Les repas au gîte ; il s'agira de gîte privé réservé à notre groupe en gestion libre (6 à 8 personnes maxi).

- Nous vous demanderons d'être respectueux et de vous laver les mains au savon le plus régulièrement possible, et avant de passer à table.
- En cuisine, habituellement chacun met un peu la main à la pâte. dans ses conditions particulières, seul l'accompagnateur sera à la préparation des repas, en suivant les procédures de nettoyage régulier du plan de travail et des mains.
- les repas seront servis en respectant la distance sanitaire
- Les pique nique seront préparés par l'accompagnateur et servis dans vos boites alimentaires réutilisables.

Le couchage :

En refuge, c'est le principe de "cellule familiale" qui est retenu.

C'est à dire que nous dormons par petit groupe, nous serons répartis peut-être dans 2 chambres, mais nous serons entre nous.

Les chambres sont de 4 à 6

Certains refuges plus gros ont réduit leur capacité d'accueil.

Certains refuges lavent systématiquement le linge de couchage, d'autres nous demandent d'amener notre drap et duvet. **Nous prendrons donc systématiquement nos affaires de couchage personnelles.**

Les transports internes En cas de transport en minibus :

- Dans le minibus, vous garderez vos mêmes places à chaque déplacement.
- Un flacon de gel hydroalcoolique est à disposition dans le véhicule.



LISTE D'EQUIPEMENT PERSONNEL OBLIGATOIRE

En plus de la liste que nous vous fournissons dans nos fiches techniques, merci de prévoir votre **kit COVID personnel** :

- Deux masques (le port du masque est uniquement conseillé si la distance physique d'1 mètre ne peut être assurée), préférez les masques lavables, les masques à usage unique sont nocifs pour l'environnement.
- Un flacon de gel hydroalcoolique (préférez l'usage du savon quand cela est possible)
- Votre Savon

Pour les nuits en refuges et en gîtes :

- Votre sac de couchage (duvet)
 - Votre sac à viande
 - Votre taie d'oreiller
 - Un drap housse
 - Votre serviette de toilette
 - Vos chaussons

Cette fiche technique Covid est en plus de chaque fiche technique propre à chaque séjour.